



APPEL A PROJETS 2022

ANIMATION/SENSIBILISATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau
« CTEAU » du bassin de l'Authion

21 janvier – 21 février 2022

Avec les financements de :



Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou

02.41.79.73.81 | www.sage-authion.fr

1. CONTEXTE

Le **Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)** est devenu la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Authion et la structure unique du bassin versant au 1^{er} janvier 2019. Il assure la **maîtrise d'ouvrage des actions décidées en Commission Locale de l'Eau (CLE)**, en faveur de la **reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**.

Les 5 enjeux du **SAGE du bassin de l'Authion**, définis en compatibilité avec les orientations fondamentales et les dispositions du **SDAGE Loire-Bretagne**, sont les suivants :

- Gestion quantitative de la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages ;
- Protection et restauration de la morphologie des cours d'eau et des zones humides ;
- Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- Prévention du risque d'inondation dans le Val d'Authion ;
- Communication et porté-à-connaissance des enjeux du SAGE.

Le SMBAA a engagé un programme d'actions visant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers du Contrat Territorial Eau (CTEau) Authion 2020-2022. Les leviers identifiés pour atteindre cet objectif global sont notamment la **réduction des pollutions ponctuelles et diffuses** ainsi que la **réduction du risque de transfert de sol et de molécules polluantes dans les eaux superficielles et souterraines**.

En effet, le suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Authion révèle globalement des concentrations importantes en nitrates et pesticides.

Par ailleurs, le diagnostic agricole de territoire réalisé par la Chambre d'agriculture de Maine et Loire réalisé en Juin 2018 montre que certains secteurs de l'Authion présentent une **faible présence de haies et d'éléments du paysage** (vastes zones dites en « open field » où le réseau de haies est très épars voire inexistant). Ceci rend les sols d'autant plus vulnérables à l'érosion et les milieux environnants sensibles au transfert des polluants et de sédiments dans l'eau. Le drainage des sols agricoles y est également très important.

Les actions engagées dans le CTEau portent sur la réduction d'utilisation d'intrants azotés et de produits phytosanitaires et la limitation du risque de transfert vers les milieux par le **renforcement de la Trame Verte et Bleue**. La **plantation de haies bocagères** et la **création/restauration de mares** sont des solutions apportées sur le territoire permettant de limiter ces transferts et d'accentuer les phénomènes d'autoépuration concomitamment à la mise en valeur des paysages, la restauration des continuités écologiques et l'amélioration de la biodiversité.

En complément des opérations collectives de plantations de haies financées dans le cadre du CTEau, le SMBAA lance, en tant que maître d'ouvrage un **Appel A Projet** auprès des acteurs publics et associatifs de de l'aménagement du territoire et des opérateurs de plantation du territoire pour la réalisation d'actions d'**animations et/ou de sensibilisation** auprès des **collectivités du territoire** et des **exploitants agricoles** du territoire pour sensibilisation et/ou démonstrations de plantation et/ou entretien de haies et mares.

Ces animations collectives doivent répondre aux **objectifs du CTEau** et **concernent l'ensemble du bassin versant de l'Authion**.

2. CHAMP DE L'APPEL A PROJET

2.1. Objectif de l'appel à projets

L'objectif est de mobiliser les acteurs du territoire (collectivités et exploitants agricoles) pour renforcer la présence d'**infrastructures agro-écologiques** à rôle hydraulique et environnemental, afin de réduire les transferts d'intrants agricoles vers les eaux superficielles, réduire l'érosion et favoriser l'infiltration de l'eau et la rétention de l'eau en tête de bassin versant.

L'objectif de cet appel à projet est de permettre aux acteurs publics et associatifs de l'eau et aux opérateurs de plantation du territoire du bassin de l'Authion de proposer des opérations d'**animation et/ou de sensibilisation à l'aménagement du territoire à destination des collectivités et des agriculteurs.**

Ces actions sont inscrites au CTEau et bénéficient de financements de l'Agence de l'Eau, de la Région des Pays de la Loire et du SMBAA.

Les objectifs opérationnels de ces actions d'animation et de sensibilisation sont les suivants :

- Animer des réunions d'information auprès des **élus** et des **services techniques des collectivités** du territoire,
- Organiser des réunions collectives d'information et de sensibilisation auprès des **exploitants agricoles** du territoire,

Afin de :

- Les sensibiliser sur les intérêts techniques et agronomiques des infrastructures agro-écologiques pour les exploitations agricoles et pour l'environnement,
- Réaliser *in situ* des **démonstrations de plantation ou d'entretien de haies** et des **opérations de création/restauration/entretien de mares.**

L'objectif est de **déclencher des opérations de plantations de haies** (renforcement de la Trame Verte) et de **restauration/création de mares** (renforcement de la Trame Bleue) dans le but de **limiter les transferts de polluants d'origine agricole vers les milieux aquatiques** du bassin versant de l'Authion.

2.2. Bénéficiaires

Cet appel à projet s'adresse aux opérateurs de plantation, aux acteurs publics et associatifs de l'aménagement du territoire du bassin de l'Authion (association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels), Chambres d'Agriculture, PNR Loire Anjou Touraine, CPIE, Fédération de Chasse, ...) souhaitant porter des actions spécifiques sur le renforcement de la Trame Verte et Bleue, l'animation et la sensibilisation auprès des collectivités territoriales et des agriculteurs du bassin versant.

2.3. Actions éligibles

Deux types d'actions peuvent s'inscrire dans le cadre de cet Appel à Projet :

- Sous forme de **réunions d'informations, animation/sensibilisation** à la :

- Plantation de haies/restauration du bocage pour le renforcement de la Trame Verte,
 - Création/restauration de mares pour le renforcement de la Trame Bleue et l'amélioration de la qualité de l'eau.
- o Sous forme de **visites de terrain** : démonstrations de plantation ou d'entretien de haies et des opérations de création/restauration/entretien de mares.

Les publics cibles sont d'une part, les collectivités du territoire (élus et services techniques) et d'autre part, les agriculteurs.

2.4. Actions inéligibles

Les actions suivantes seront inéligibles :

- o Actions de promotion /communication auprès du consommateur ;
- o Actions de conseil individuel ;
- o Actions correspondant uniquement au respect de la réglementation.

3. LES PROCEDURES

3.1. Modalités de financement

Le SMBAA est le Maître d'ouvrage de l'action, le porteur de projet intervient en prestation.

Au niveau du financement il est prévu la décomposition suivante :

Action en Maine-et-Loire	
Structure	Financement
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50% du TTC
Région Pays de Loire	30% du TTC
SMBAA	20% du TTC

Avant réalisation de l'action, le porteur de projet transmet un **devis** au SMBAA indiquant le montant total de l'action.

Après réalisation de l'action et la fourniture de son **bilan**, le prestataire facture la totalité du montant de la prestation au SMBAA, qui émettra ensuite un mandat administratif.

3.2. Calendrier et déroulement de l'appel à projet

Le présent appel à projet est ouvert du **21 janvier au 21 février 2022**.

Chaque structure fait **une ou plusieurs propositions d'actions** accompagnées d'un **devis détaillé** correspondant à l'action, et pouvant s'inscrire dans le Contrat Territorial pour l'année 2022 avant le **lundi 21 février 2022** en utilisant la fiche modèle fournie à la fin du présent règlement.

Le SMBAA s'appuiera sur un comité de sélection pour examiner les propositions d'actions afin d'étudier l'opportunité de les inscrire au Contrat Territorial et de définir un programme d'animations et de sensibilisation aux intérêts des infrastructures agro-écologiques complet et coordonné pour l'année 2022.

Le SMBAA sollicite les financeurs et après leur accord, avertit les prestataires que les actions peuvent être engagées.

Le **prestataire** s'occupe de la **communication autour de ses actions** afin de toucher le plus grand nombre d'agriculteurs et de collectivités possible. Le SMBAA relaiera l'information sur son site internet.

3.3. Dossier de candidature

Pour chaque projet, un dossier de candidature, accompagné d'un devis détaillé des actions envisagées, est à renseigner.

Le **dossier de candidature** devra être rédigé à partir du cadre fourni par le SMBAA (Cf. fiche modèle fournie à la fin du présent règlement).

Il doit indiquer :

- L'intitulé de l'action ;
- Le(s) objectif(s) de l'action, en lien avec les objectifs du Contrat Territorial ;
- La description de l'action ;
- La localisation de l'action ;
- Le public visé (collectivité ou agriculteurs) ;
- Le calendrier prévisionnel de l'action ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Les partenaires de l'action, le cas échéant ;
- Le détail des coûts de l'action ;
- Le plan de financement prévisionnel ;

Pièces à joindre au dossier de candidature :

- Devis détaillé ;
- IBAN ou relevé d'identité bancaire (format européen).

3.4. Livrables attendus

En amont de la réalisation de l'animation, **le porteur de projet se rapproche du SMBAA** pour **préparer au mieux le déroulement de l'évènement**, et s'assurer de la présence de l'animateur/animateur du SMBAA.

Le porteur de projet communiquera **à minima 1 mois à l'avance** au SMBAA la **date retenue pour le déroulement de l'animation**, afin de pouvoir diffuser l'information aux acteurs du territoire et aux agriculteurs.

La structure réalisatrice de l'animation réalise les **supports de communication, diffuse l'information dans ses réseaux** en amont de la tenue de l'animation (invitation des agriculteurs, des élus, collectivités), rédige le **compte rendu** et/ou le **bilan technique** de l'animation et effectue le **reportage photo** de l'animation le cas échéant, qu'elle transmet au SMBAA.

Le prestataire transmet également la **feuille d'émergence des participants** à l'animation.

La transmission de ces livrables conditionne le paiement de la facture par le SMBAA.

Le jour de l'évènement la structure réalisatrice s'assure de **communiquer** sur les **actions proposées par le CTEau** et **présente les financeurs**.

3.5. Sélection des projets

3.5.1. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit satisfaire les points suivants :

- o Entrer dans le champ de l'appel à projet défini dans le paragraphe 2 ;
- o Respecter les délais annoncés au paragraphe 3.2. concernant la fourniture du dossier de candidature accompagné du devis.

3.5.2. Critères de sélection et notation

Dans la limite de l'enveloppe financière allouée, la sélection des projets sera faite en fonction des critères présentés dans le tableau suivant, avec une note attribuée pour chacun.

L'enveloppe financière de l'Appel A Projets 2022 est de 15 000 € TTC.

Action	
Critère de sélection	Note
Adéquation avec les objectifs prioritaires du CTEau et du SAGE Authion	3
Pertinence de l'action	2
Partenariat	1
Nombre d'agriculteurs participants / nombre de collectivités visées	1
Coût de l'action	3
TOTAL	10

Action d'animation/sensibilisation à l'aménagement du territoire dans le cadre du Contrat Territorial Eau Authion

(1 fiche à renseigner par action)



Intitulé de l'action :

Objectif de l'action et lien avec les objectifs du Contrat Territorial :

Description de l'action :

Localisation de l'action :

Public ciblé :

Calendrier prévisionnel de l'action :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Partenaires de l'action :

Partenaire n°1 :

Partenaire n°2 :

Maitre d'œuvre :

Contact / Référent :

Adresse :

N° tél. :

e-mail :

Détail des coûts estimatifs de l'action		
	HT	TTC
	€	€
	€	€
	€	€
TOTAL	€	€

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Taux	Montant TTC
AELB	50 %	€
Région Pays de Loire	30 %	€
SMBAA	20 %	€
TOTAL	100%	€

La présente fiche est téléchargeable [ICI](#) et est à renvoyer avant le **21 février 2022**

pour toute question relative à l'AAP, ne pas hésiter à nous joindre :

Auriane LEYMARIE (SMBAA) auriane.leymarie@sage-authion.fr / Tél : 02 53 57 13 52 ou 07 61 68 02 54